



Portrait lésionnel des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins

2019

Portrait lésionnel des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins

2019

**Le document Portrait léSIONnel des jeunes travailleurs de 24 ans ou moins - 2019
a été préparé par la Direction de la statistique et de l'information de gestion
Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information**

Directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
Danielle Lamarche

Directrice de la statistique et de l'information de gestion
Danielle Lamarche, p.i.

Responsables du projet et réalisation
Manon Demers et Jean-François Lachance

Collaboration de l'Équipe des productions statistiques
Sylvie Blouin, chef d'équipe

Collaboration de l'Équipe des études et analyses
Marie-Élise Paniagua Nolet, chef d'équipe

Collaboration de la Direction des partenariats
Direction générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

Conception de la page couverture
Direction générale des communications

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Pour tout renseignement sur les données présentées dans ce Portrait, s'adresser à la
Direction de la statistique et de l'information de gestion
Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
524, rue Bourdages
C.P. 1200, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec, 2021
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
ISBN 978-2-550-87086-9 (PDF)

Mars 2021
www.cnesst.gouv.qc.ca

Table des matières

Informations générales et définitions	1
1 Données démographiques – 2019	3
2 Population active et emplois durant les mois d'étude – 2019.....	4
2.1 Population active durant les mois d'étude	4
2.2 Emploi durant les mois d'étude.....	6
3 Lésions selon les secteurs et les professions – 2019	8
3.1 Lésions par groupe d'âge.....	8
3.2 Secteurs des emplois et des lésions chez les jeunes.....	9
3.2 Lésions selon la profession chez les jeunes.....	14
4 Caractéristiques des lésions – 2019	17
4.1 Natures, sièges et types des lésions chez les jeunes	17
4.2 Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente	19
4.3 Mois de survenance des lésions	21
5 Décès – 2019.....	23
5.1 Évolution historique du nombre de décès chez les jeunes.....	23
5.2 Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes	24
5.3 Circonstances des décès	25

Informations générales et définitions¹

Lésions retenues pour le portrait lésionnel des jeunes de 2019

Les lésions de 2019 retenues dans ce portrait sont celles dont le dossier a été ouvert au cours de l'année 2019 et dont l'acceptation était effective au 29 février 2020. Il s'agit d'accidents du travail ou de maladies professionnelles pour lesquels la plupart des informations, à moins d'indication contraire, ont été lues à cette date. La date d'observation des données étant de deux mois après la fin de l'année 2019, la maturité assez courte fait en sorte que certaines données vont continuer d'évoluer.

Dans les portraits des jeunes antérieurs à 2010, les critères de sélection des lésions étaient différents de même que la maturité de certaines informations, telles que les jours indemnisés et les débours. Cela fait en sorte que des écarts peuvent apparaître avec les données publiées dans les versions précédentes.

Source des informations

Toutes les données concernant les lésions et les décès proviennent des différentes banques d'informations de la CNESST. Les données démographiques, de population active et d'emploi proviennent d'extractions CANSIM de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ou d'Emploi-Québec. L'enquête sur la population active est à la base de plusieurs d'entre elles.

Définitions

La population active

La population active comprend les personnes civiles de 15 ans ou plus en emploi ou en chômage, ne vivant pas en institution. On entend ici par institution, par exemple, les centres de soins de longue durée (incluant les centres psychiatriques) ainsi que les centres de détention.

Emploi à temps plein ou à temps partiel

L'emploi à temps plein occupe des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à un seul emploi, alors que l'emploi à temps partiel est habituellement de moins de 30 heures.

Étudiant

Un étudiant est une personne inscrite dans un établissement d'enseignement.

Mois d'étude

Les mois d'étude correspondent à la période habituelle de fréquentation scolaire, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre. Certaines estimations de Statistique Canada, présentées dans ce portrait, sont basées sur la moyenne de ces huit mois.

Emploi permanent ou temporaire

Un emploi permanent est un emploi dont la date de cessation n'est pas déterminée à l'avance. Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin.

1. Les définitions relatives aux données externes à la CNESST sont issues de Statistique Canada ou de l'Institut de la statistique du Québec. Il s'agit des définitions pour la population active, l'emploi à temps plein ou à temps partiel, la notion d'étudiant, les mois d'étude, l'emploi permanent ou temporaire, la couverture syndicale ainsi que les travailleurs autonomes ou employés.

Couverture syndicale

Un travailleur est considéré avoir une couverture syndicale s'il est membre d'un syndicat ou, sans en être membre, s'il est couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat.

Travailleurs autonomes ou employés

Les travailleurs autonomes sont ceux et celles qui travaillent à leur propre compte. Les employés sont ceux et celles qui travaillent directement pour le compte d'un employeur.

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

La répartition des emplois selon les secteurs (codes à deux chiffres) est présentée en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Statistique Canada a la responsabilité de le développer et de le modifier.

Durée d'indemnisation

La durée d'indemnisation représente le nombre de jours pour lesquels la CNESST a versé des indemnités de remplacement du revenu (IRR).

Les montants de débours

Les montants de débours incluent les indemnités de remplacement du revenu, les indemnités pour préjudice corporel, les indemnités pour incapacité permanente et les indemnités de décès. Sont également inclus les frais d'assistance médicale et de réadaptation.

Travailleurs assimilés

Le terme travailleurs assimilés se rapporte aux travailleurs dont les tâches effectuées sont semblables à celles des travailleurs dont le titre de l'emploi est mentionné dans le même groupe.

Ex : manutentionnaires et travailleurs assimilés réfère à ceux dont le titre officiel de l'emploi est manutentionnaire, ainsi qu'aux travailleurs effectuant des tâches semblables, sans nécessairement détenir le titre officiel.

Lésion

Blessure ou maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou d'une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation (*Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*).

APIPP

Signifie l'atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique.

Troubles musculosquelettiques

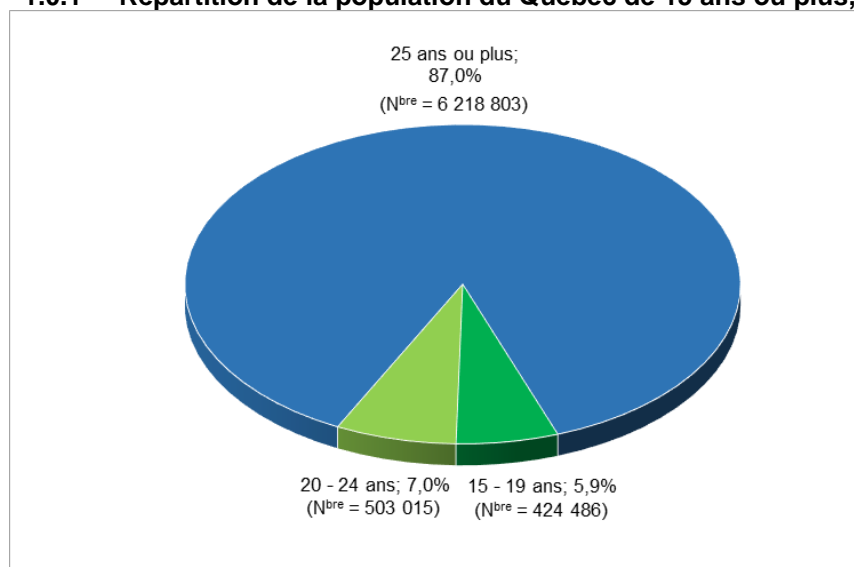
Les troubles musculosquelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs, ...).

1 Données démographiques² – 2019

Il y a 7,1 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population québécoise en 2019. La population de 15 à 24 ans représente 13,0 % de ce nombre, soit près d'un million de jeunes.

Selon les données de 2019, il y a 7,1 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus dans la population du Québec. La part des jeunes de 15 à 19 ans (5,9 %) est légèrement inférieure à celle des 20 à 24 ans (7,0 %). Ensemble, le groupe des 15 à 24 ans représente 13,0 % de cette population.

1.0.1 Répartition de la population du Québec de 15 ans ou plus, 2019



Au cours des cinq dernières années, le nombre de personnes âgées de 15 à 19 ans, ainsi que celui des 20 à 24 ans ont connu une légère baisse (– 56 254 au total) alors que les 25 ans ou plus ont augmenté (+ 320 092). Selon les perspectives démographiques, la part des jeunes de 15 à 24 ans va poursuivre sa décroissance au cours des prochaines années, quoique celle-ci devrait se faire à un rythme plus lent.

1.0.2 Évolution de la proportion de jeunes chez les 15 ans et plus, 2014 et 2019

Âge	2014		2019	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
15 - 19 ans	448 924	6,5%	424 486	5,9%
20 - 24 ans	534 831	7,8%	503 015	7,0%
25 ans ou plus	5 898 711	85,7%	6 218 803	87,0%
Total Québec	6 882 466	100,0%	7 146 304	100,0%

1.0.3 Part du groupe des 15-24 ans chez les 15 ans ou plus selon les perspectives démographiques, 2016-2066

Groupe d'âge	Proportion					
	2016	2026	2036	2046	2056	2066
15 à 19 ans	6,2%	6,5%	6,1%	6,0%	6,0%	6,0%
20 à 24 ans	7,5%	6,5%	7,0%	6,7%	6,5%	6,7%
15 à 24 ans	13,7%	13,0%	13,2%	12,7%	12,5%	12,7%
25 ans ou plus	86,3%	87,0%	86,8%	87,3%	87,5%	87,3%

Source : Perspectives démographiques de l'ISQ 2016-2066, scénario de référence.

2. Les données de cette section proviennent de l'Institut de la statistique du Québec et concernent le Québec.

2 Population active et emplois durant les mois d'étude³ – 2019

En 2019, les deux tiers des jeunes de 15 à 24 ans sont dans la population active durant les mois d'étude (67,2 %), soit 602 200 jeunes. Ils représentent 13,3 % de l'ensemble de la population active.

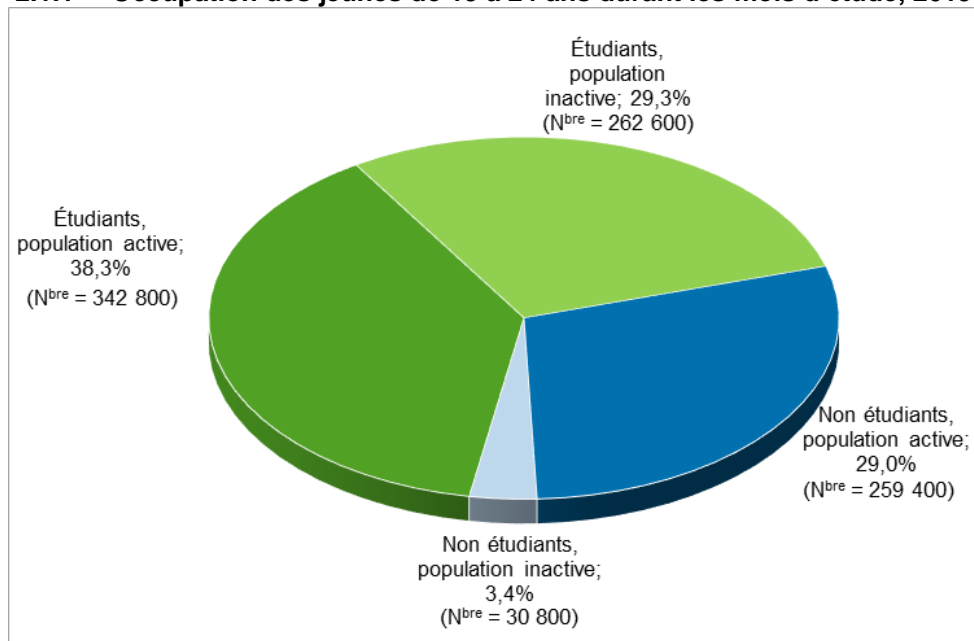
Plus d'un jeune sur deux de 15 à 19 ans fait partie de la population active durant les mois d'étude. Chez les 20 à 24 ans, cette proportion passe à trois sur quatre.

2.1 Population active durant les mois d'étude

Durant les mois d'étude⁴, les jeunes de 15 à 24 ans se répartissent presque entièrement parmi les trois groupes suivants :

- plus d'un jeune sur trois est étudiant en plus de faire partie de la population active (38,3 %) ;
- près d'un jeune sur trois est étudiant seulement (29,3 %) ;
- près d'un jeune sur trois fait partie de la population active sans être étudiant (29,0 %).

2.1.1 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2019



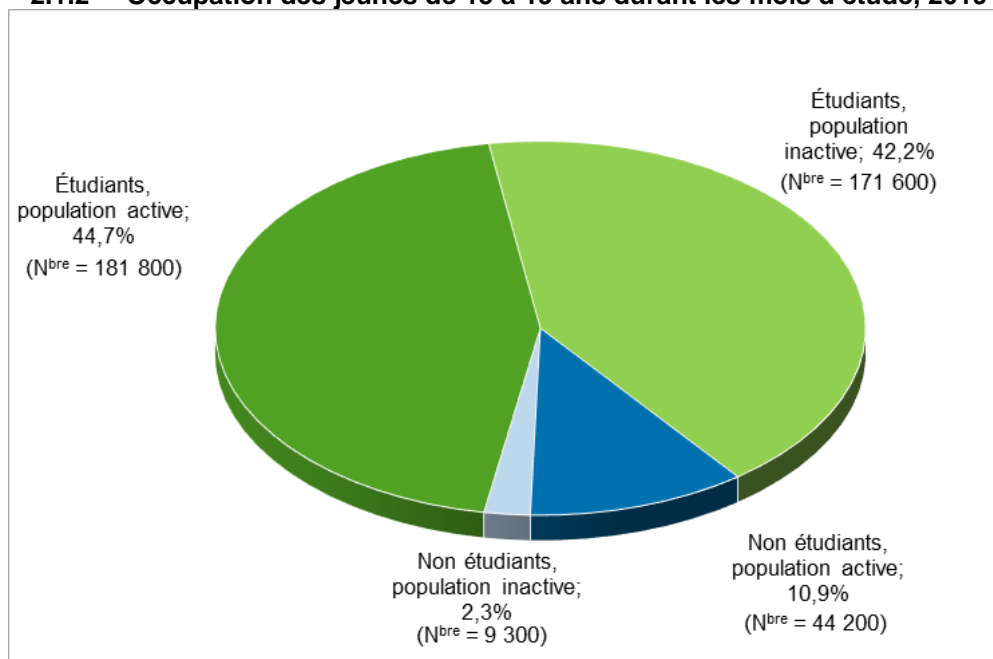
Parmi les jeunes :

- un peu plus de la moitié des 15 à 19 ans (55,5 %) font partie de la population active, tout comme 77,0 % des 20 à 24 ans;
- une proportion de 86,9 % des 15 à 19 ans sont aux études, tout comme plus de la moitié (51,6 %) des 20 à 24 ans.

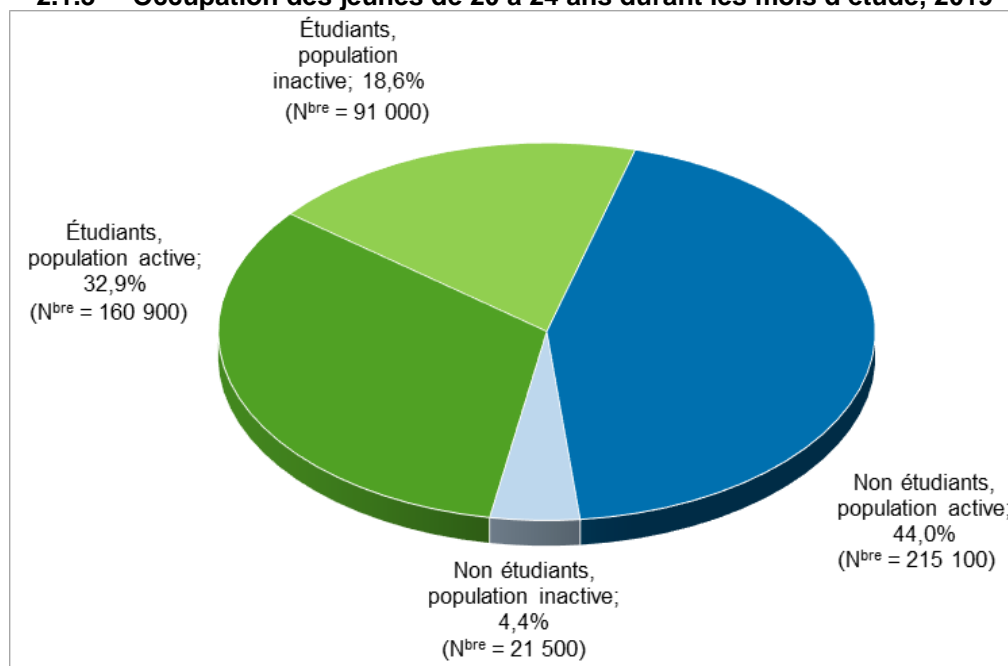
3. Les données de cette section proviennent d'extractions de Statistique Canada.

4. Les estimations présentées pour les mois d'étude sont basées sur une moyenne de huit mois de l'année civile, soit de janvier à avril ainsi que de septembre à décembre.

2.1.2 Occupation des jeunes de 15 à 19 ans durant les mois d'étude, 2019



2.1.3 Occupation des jeunes de 20 à 24 ans durant les mois d'étude, 2019



2.1.4 Occupation des jeunes de 15 à 24 ans durant les mois d'étude, 2019

Statut	Groupe d'âge		
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	15 à 24 ans
	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)
Étudiants, population active	181,8	160,9	342,8
Étudiants, population inactive	171,6	91,0	262,6
Non étudiants, population active	44,2	215,1	259,4
Non étudiants, population inactive	9,3	21,5	30,8
Total	406,9	488,6	895,5

- En dehors des mois d'étude, le nombre moyen de personnes de 15 à 24 ans dans la population active augmente à 672 600, soit 11,7 % de plus qu'au cours des mois d'étude (602 200) ;
- La proportion de 15 à 24 ans au sein de la population active augmente à 14,5 % au cours des mois d'été, comparativement à 13,3 % au cours des mois d'étude.

2.1.5 Population active mensuelle par groupe d'âge, 2019

Mois	Groupe d'âge				
	15 à 24 ans		25 ans ou plus		Total
	N ^{bre} (x 1 000)	%	N ^{bre} (x 1 000)	%	N ^{bre} (x 1 000)
Janvier	585,8	13,1%	3 901,4	86,9%	4 487,2
Février	582,9	12,9%	3 927,6	87,1%	4 510,5
Mars	585,4	13,0%	3 911,9	87,0%	4 497,3
Avril	585,5	12,9%	3 950,5	87,1%	4 536,0
Mai	625,4	13,6%	3 957,5	86,4%	4 582,9
Juin	668,4	14,4%	3 961,2	85,6%	4 629,6
Juillet	706,1	15,2%	3 937,1	84,8%	4 643,2
Août	690,5	14,8%	3 964,1	85,2%	4 654,6
Septembre	627,9	13,6%	3 975,4	86,4%	4 603,3
Octobre	626,1	13,6%	3 970,0	86,4%	4 596,1
Novembre	613,4	13,5%	3 946,1	86,5%	4 559,5
Décembre	610,2	13,4%	3 949,4	86,6%	4 559,6
Moy. Mois d'étude	602,2	13,3%	3 941,5	86,7%	4 543,7
Moy. Mois d'été	672,6	14,5%	3 955,0	85,5%	4 627,6

2.2 Emploi durant les mois d'étude

Les jeunes occupent environ 550 800 emplois, dont un peu plus de 60 % sont à temps partiel.

Durant les mois de l'année scolaire de 2019, les jeunes de 15 à 24 ans occupent 550 800 emplois. Il s'agit principalement d'emplois à temps partiel occupés par des étudiants (53,2 %) ou d'emplois à temps plein occupés par des jeunes qui ne sont pas aux études (34,2 %).

La situation des jeunes de 15 à 19 ans diffère de celle des 20 à 24 ans. Parmi les 15 à 19 ans, seulement 14,3 % des emplois sont à temps plein, comparativement à plus de la moitié (52,7 %) chez les 20 à 24 ans. Une forte proportion des emplois des jeunes de 15 à 19 ans sont des emplois à temps partiel occupés par des étudiants (78,5 %).

2.2.1 Situation des jeunes ayant un emploi durant les mois d'étude selon le groupe d'âge, 2019

Situation	Groupe d'âge					
	15 à 19 ans		20 à 24 ans		15 à 24 ans	
	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%
Emploi temps plein - Étudiant	4,9	2,4%	19,4	5,5%	24,4	4,4%
Emploi temps plein - Non étudiant	23,8	11,8%	164,8	47,1%	188,5	34,2%
Emploi temps partiel - Étudiant	157,9	78,5%	134,9	38,6%	292,8	53,2%
Emploi temps partiel - Non étudiant	14,5	7,2%	30,5	8,7%	45,1	8,2%
Total	201,1	100,0%	349,6	100,0%	550,8	100,0%

La différence de proportion des emplois à temps plein versus temps partiel se reflète dans les données relatives aux heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge.

Avec une moyenne hebdomadaire estimée à 19,1 heures, les jeunes de 19 ans ou moins travaillent en moyenne moins d'heures que ceux de 20 à 24 ans, avec 29,1 heures. Quant aux personnes de 25 ans ou plus, elles travaillent en moyenne 36,0 heures par semaine. Le nombre d'heures travaillées par chacun des groupes est similaire depuis cinq ans.

2.2.2 Moyenne des heures habituelles travaillées selon le groupe d'âge, 2019

Période	Groupe d'âge			
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 ans ou plus	Total
	Heures			
Hebdomadaire	19,1	29,1	36,0	34,4
Annuelle	996,5	1 519,1	1 877,1	1 795,0

Parmi les employés en 2019, 68,8 % des jeunes de 15 à 24 ans ont un emploi permanent, comparativement à 89,9 % pour les 25 ans et plus. Ces proportions sont stables depuis les 10 dernières années. Par ailleurs, 25,6 % des jeunes ont une couverture syndicale, alors que c'est le cas de 41,4 % des 25 ans ou plus. Depuis l'année 2002, ces proportions sont plutôt stables.

En 2019, 2,1 % des jeunes sont des travailleurs autonomes, alors qu'on en compte 17,3 % chez les 25 ans ou plus. Par ailleurs, 87,6 % des jeunes travaillent dans le secteur privé, comparativement à 72,4 % pour les 25 ans ou plus.

2.2.3 Situation des jeunes ayant un emploi selon le groupe d'âge, 2019

Caractéristique	Groupe d'âge			
	15 à 24 ans		25 ans ou plus	
	N ^{bre} (x 1000)	%	N ^{bre} (x 1000)	%
Statut permanent	385,3	68,8%	2 888,4	89,9%
Emploi syndiqué	143,3	25,6%	1 330,0	41,4%
Travailleur autonome	12,0	2,1%	555,9	17,3%
Secteur privé	490,6	87,6%	2 326,6	72,4%

Note: Les caractéristiques de l'emploi sont basées sur des données annuelles et non seulement durant les mois d'étude.

3 Lésions⁵ selon les secteurs et les professions – 2019

Entre 2010 et 2019, il y a eu une diminution de 1,0 % des lésions chez les 24 ans ou moins. Cependant, le nombre de lésions est à la hausse depuis 2016.

En 2019, plus d'une lésion sur dix se produit chez les jeunes, soit plus de 11 500 lésions.

3.1 Lésions par groupe d'âge

De l'ensemble des lésions de 2019, les jeunes de 24 ans et moins en subissent plus d'une sur dix, soit un total de 11 544 lésions. Le groupe des 20 à 24 ans a subi près des trois quarts de ces lésions.

Entre 2010 et 2019, il y a une légère diminution du nombre de lésions chez les 24 ans ou moins (- 1,0 %). On observe une diminution chez les jeunes de 19 ans ou moins (- 7,5 %), alors qu'à l'inverse on note une augmentation chez les jeunes de 20 à 24 ans (+ 1,6 %). Le nombre de lésions a augmenté chez les 25 ans ou plus (+ 19,2 %).

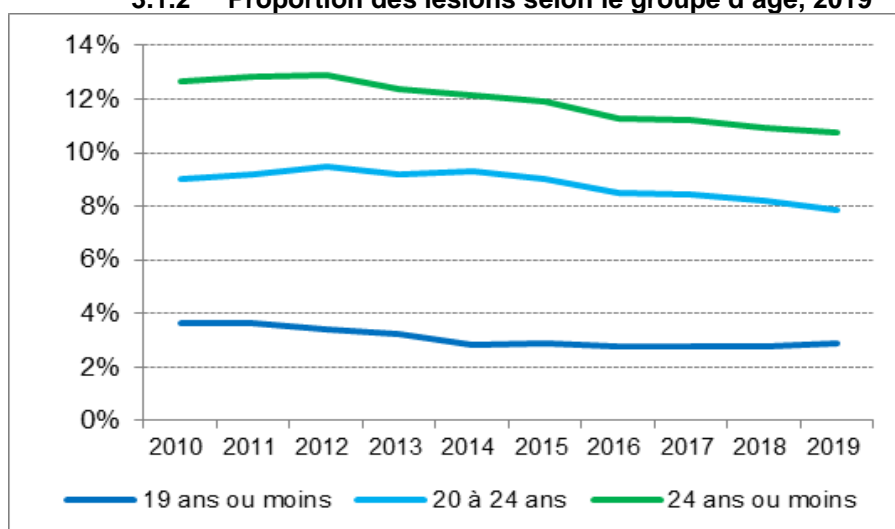
3.1.1 Nombre de lésions selon le groupe d'âge, 2010 – 2019

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Groupe d'âge	Nombre									
19 ans ou moins	3 352	3 291	3 072	2 846	2 505	2 532	2 518	2 663	2 852	3 102
20 à 24 ans	8 306	8 377	8 507	8 111	8 193	7 888	7 691	8 130	8 471	8 442
24 ans ou moins	11 658	11 668	11 579	10 957	10 698	10 420	10 209	10 793	11 323	11 544
25 ans ou plus	80 454	79 362	78 061	77 411	77 348	77 198	80 205	85 342	92 083	95 921
Total	92 112	91 030	89 640	88 368	88 046	87 618	90 414	96 135	103 406	107 465

Les lésions chez les 24 ans ou moins représentent 10,7 % de l'ensemble des lésions en 2019 comparativement à 12,7 % en 2010.

Les données de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) montrent que la même tendance est observée dans plusieurs provinces et territoires du Canada.

3.1.2 Proportion des lésions selon le groupe d'âge, 2019



5. Les lésions considérées dans cette section sont des lésions inscrites au cours d'une année et qui étaient acceptées à la dernière journée de février de l'année suivante.

En 2019, la majorité des lésions découlent d'un accident du travail, tant chez les 24 ans ou moins (99,5 %) que chez les 25 ans ou plus (86,7 %). Les maladies professionnelles sont en majeure partie des cas de surdit , dont le nombre est n gligeable, voire nul, chez les jeunes.

3.1.3 Nombre de l sions selon la cat gorie du dossier, le sexe et le groupe d' ge, 2019

Cat�gorie du dossier et sexe	Groupe d'�ge								Total	
	19 ans ou moins		20 � 24 ans		24 ans ou moins		25 ans ou plus			
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Accidents du travail										
Femme	1 112	35,8%	3 127	37,0%	4 239	36,7%	32 394	33,8%	36 633	34,1%
Homme	1 976	63,7%	5 274	62,5%	7 250	62,8%	50 796	53,0%	58 046	54,0%
Total	3 088	99,5%	8 401	99,5%	11 489	99,5%	83 190	86,7%	94 679	88,1%
Maladies professionnelles										
Femme	6	0,2%	16	0,2%	22	0,2%	1 387	1,4%	1 409	1,3%
Homme	8	0,3%	25	0,3%	33	0,3%	11 344	12,0%	11 377	10,6%
Total	14	0,5%	41	0,5%	55	0,5%	12 731	13,3%	12 786	11,9%
L�sions professionnelles										
Femme	1 118	36,0%	3 143	37,2%	4 261	36,9%	33 781	35,2%	38 042	35,4%
Homme	1 984	64,0%	5 299	62,8%	7 283	63,1%	62 140	64,8%	69 423	64,6%
Total	3 102	100,0%	8 442	100,0%	11 544	100,0%	95 921	100,0%	107 465	100,0%

3.2 Secteurs des emplois et des l sions chez les jeunes

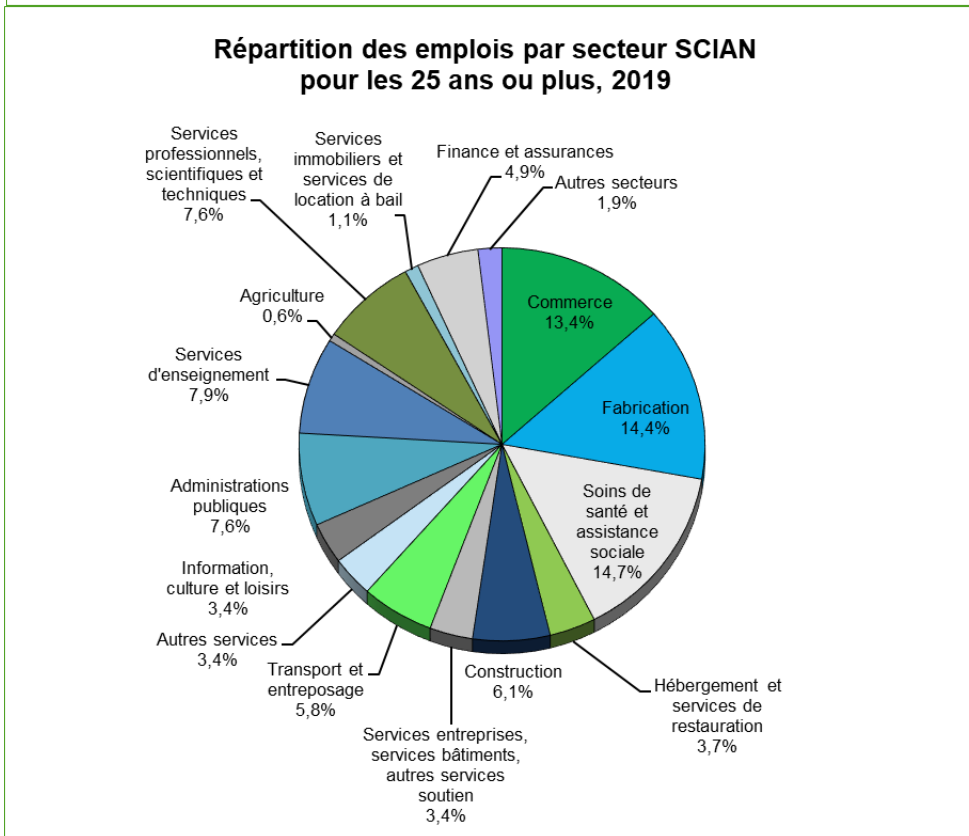
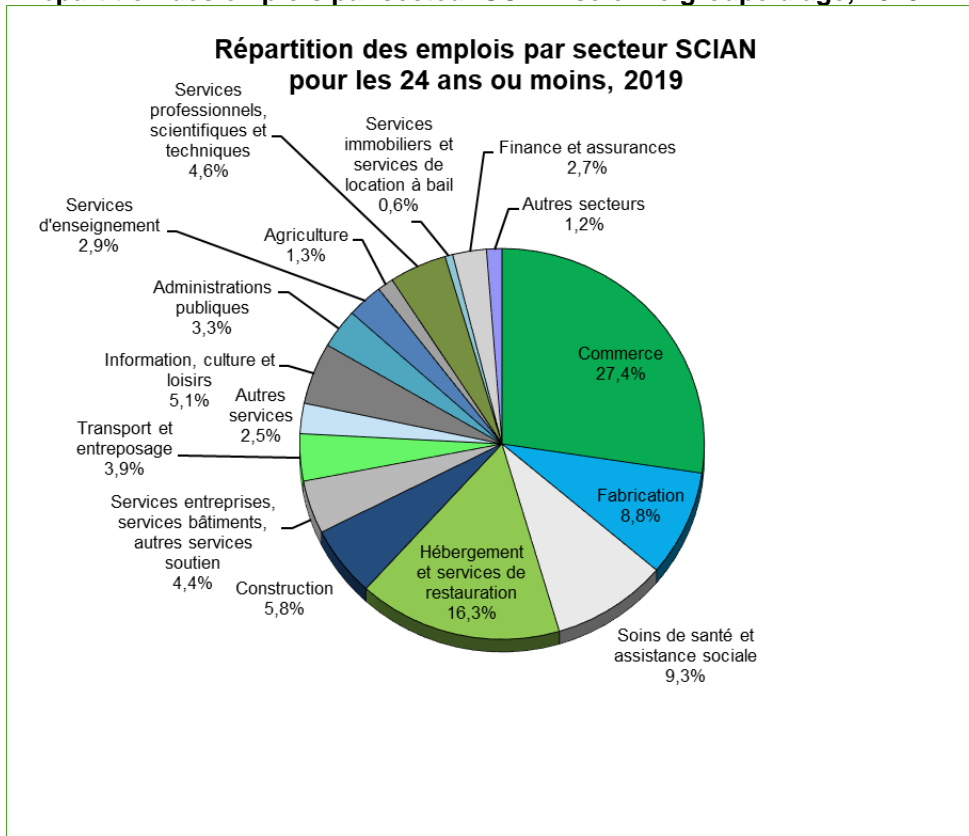
Les emplois occup s par des jeunes se trouvent principalement dans les secteurs du commerce, de l'h bergement et des services de restauration, de la fabrication, ainsi que dans le secteur des soins de sant  et assistance sociale.

C'est dans le secteur du commerce qu'on retrouve le plus de l sions chez les jeunes, mais c'est dans la fabrication qu'ils se blessent le plus pour un nombre de travailleurs  quivalent.

En 2019, les quatre secteurs du Syst me de classification des industries de l'Am rique du Nord (SCIAN) o  les jeunes sont plus nombreux   travailler regroupent 61,7 % des effectifs. Il s'agit, par ordre d'importance, du commerce, de l'h bergement et des services de restauration, de la fabrication, ainsi que du secteur des soins de sant  et assistance sociale.

Trois de ces secteurs, soit la fabrication, le commerce et les soins de sant  et assistance sociale, sont  galement ceux o  l'on retrouve la majorit  des travailleurs de 25 ans ou plus. Ensemble, ils regroupent 42,5 % des emplois.

3.2.1 Répartition des emplois par secteur SCIAN selon le groupe d'âge, 2019



Ce sont les mêmes quatre secteurs qui regroupent la majorité des lésions chez les jeunes (62,7 %). Toutefois, l'ordre de grandeur est différent. On retrouve d'abord le commerce avec 19,8 % des lésions chez les jeunes, mais il est suivi des secteurs de la fabrication et des soins de santé et assistance sociale, qui en comptent respectivement 19,6 % et 13,1 %, un nombre supérieur aux 10,3 % de l'hébergement et des services de restauration. Parmi ces quatre secteurs, seuls la fabrication et les soins de santé et assistance sociale affichent un taux de lésions supérieur à la moyenne chez les jeunes avec respectivement 68,9 et 43,6 lésions par 1 000 emplois en équivalent temps complet.

Tout comme les jeunes, les 25 ans ou plus travaillent et se blessent davantage dans les secteurs de la fabrication, des soins de santé et assistance sociale, ainsi que dans celui du commerce, pour un total de 45,5 % des lésions. Les deux premiers secteurs présentent également des taux de lésions supérieurs à la moyenne, mais inférieurs à ceux chez les jeunes.

Le taux de lésions présente quelques autres différences entre les deux groupes d'âge. Chez les jeunes de 24 ans ou moins, le secteur de la construction ainsi que le secteur des autres services (qui comprend la réparation et l'entretien) ont aussi des taux de lésions grandement supérieurs au taux de lésions global chez les jeunes, soit de 49,0 ‰ et 42,1 ‰ respectivement. Chez les 25 ans ou plus, le taux de lésions est grandement supérieur au taux de lésions global de ce groupe d'âge dans les secteurs de la construction et des services aux entreprises, bâtiments et autres services de soutien, avec 38,5 ‰ et 41,4 ‰ respectivement.

3.2.2 Taux de lésions et répartition des lésions par secteur SCIAN selon le groupe d'âge, 2019

Secteurs	Groupe d'âge			
	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	Lésions %	Taux lésions ¹ ‰	Lésions %	Taux lésions ¹ ‰
Commerce	19,8%	22,3	9,9%	23,4
Fabrication	19,6%	68,9	18,4%	40,4
Soins de santé et assistance sociale	13,1%	43,6	17,2%	37,2
Hébergement et services de restauration	10,3%	19,5	3,2%	27,6
Construction	9,2%	49,0	7,5%	38,5
Services entreprises, services bâtiments, autres services soutien	5,2%	36,7	4,5%	41,4
Transport et entreposage	4,4%	35,0	6,0%	32,7
Autres services	3,4%	42,1	2,8%	26,5
Information, culture et loisirs	3,3%	20,0	1,7%	15,7
Administrations publiques	3,2%	30,7	4,9%	20,5
Services d'enseignement	1,8%	19,8	4,9%	19,7
Agriculture	1,6%	37,9	0,8%	41,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	0,8%	5,6	0,7%	2,9
Services immobiliers et services de location à bail ³	0,3%	15,5	0,5%	15,2
Finance et assurances	0,1%	1,1	0,4%	2,4
Autres secteurs ²	1,6%	38,9	1,5%	25,6
Total partiel	97,8%	30,2	84,9%	26,9
Secteur SCIAN non déterminé	2,2%		15,1%	
Total	100,0%	30,2	100,0%	26,9

¹ Le taux de lésions est le nombre de lésions d'un secteur divisé par le nombre d'emplois en ETC, multiplié par 1 000.

² Regroupe les secteurs Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie, Pêche, chasse et piégeage, Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz et Services publics en raison de la faible précision des données sur l'emploi et les heures travaillées pour les 24 ans ou moins.

³ Pour le secteur Services immobiliers et services de location à bail, les données sur l'emploi et les heures travaillées sont de faible précision pour les 24 ans ou moins.

Dans le commerce, ce sont les épiceries qui comptent la plus grande part de lésions chez les jeunes avec un peu plus du quart (26,4 %) en 2019. La répartition est plus uniforme chez les 25 ans et plus, dont la plus grande proportion n'est que de 14,3%, soit pour les épiceries également.

3.2.3 Nombre et pourcentage de lésions pour le Commerce selon le SCIAN à 4 positions et le groupe d'âge, 2019

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Épiceries	602	26,4%	1 361	14,3%
Autres magasins de marchandises diverses	322	14,1%	1 071	11,3%
Marchands de matériaux et fournitures de construction	315	13,8%	1 015	10,7%
Grossistes-marchands de produits alimentaires	198	8,7%	1 065	11,2%
Autres ¹	847	37,1%	5 006	52,6%
Total	2 284	100%	9 518	100%

¹ Regroupe 33 sous-secteurs du commerce ayant tous moins de 5 % de lésions chez les 24 ans et moins.

Dans le secteur de la fabrication, la répartition des lésions est relativement similaire entre les 24 ans ou moins et les 25 ans ou plus, si ce n'est que les quatre sous-secteurs générant les plus grands nombres de lésions représentent une plus grande part de l'ensemble des lésions chez les jeunes (36,0 %) que chez les 25 ans ou plus (28,7 %). Le sous-secteur de la fabrication de viande est le seul à cumuler plus de 10 % de l'ensemble des lésions du secteur fabrication.

3.2.4 Nombre et pourcentage de lésions pour la Fabrication selon le SCIAN à 4 positions et le groupe d'âge, 2019

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Fabrication de produits de viande	360	15,9%	2 102	11,9%
Fabrication d'autres produits en bois	170	7,5%	902	5,1%
Fabrication de produits d'architecture et d'éléments de charpentes métalliques	146	6,5%	1 004	5,7%
Fabrication de produits en plastique	138	6,1%	1 045	5,9%
Scieries et préservation du bois	112	4,9%	593	3,4%
Fabrication de meubles de maison et d'établissement institutionnel et d'armoires de cuisine	95	4,2%	727	4,1%
Ateliers d'usinage, fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons	94	4,2%	553	3,1%
Fabrication de boissons	72	3,2%	471	2,7%
Fabrication de produits laitiers	68	3,0%	332	1,9%
Autres ¹	1 008	44,5%	9 876	56,1%
Total Fabrication	2 263	100%	17 605	100%

¹ Regroupe 64 sous-secteurs de la fabrication ayant tous moins de 3 % de lésions chez les 24 ans et moins.

Les deux sous-secteurs de la santé et assistance sociale où se produisent le plus de lésions sont les hôpitaux et les établissements de soins infirmiers, qui comptent ensemble pour la moitié des lésions subies par les 24 ans ou moins (cette proportion est légèrement plus forte chez les 25 ans ou plus). Suivent ensuite les établissements de soins pour personnes âgées avec 12,6 % des lésions chez les jeunes. Les services de garderie concentrent moins de lésions chez les jeunes, en termes relatifs, que les chez les travailleurs plus âgés.

3.2.5 Nombre et pourcentage de lésions pour les Soins de santé et assistance sociale selon le SCIAN à 4 positions et le groupe d'âge, 2019

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux	456	30,2%	5 407	32,8%
Établissements de soins infirmiers	298	19,8%	3 887	23,6%
Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	190	12,6%	1 515	9,2%
Services de garderie	102	6,8%	1 654	10,0%
Centres de soins ambulatoires	98	6,5%	1 252	7,6%
Établissements résidentiels pour handicaps liés au développement, troubles mentaux, alcoolisme et toxicomanie	86	5,7%	346	2,1%
Autres ¹	278	18,4%	2 440	14,8%
Total	1 508	100%	16 501	100%

¹ Regroupe 10 sous-secteurs des soins de santé et assistance sociale ayant tous moins de 5 % de lésions chez les 24 ans et moins.

Dans le secteur hébergement et restauration, c'est clairement dans la restauration que survient la majorité des lésions chez les jeunes (87,0 %). Chez les 25 ans ou plus, la restauration compte aussi pour plus de la moitié des lésions, mais on en trouve aussi un nombre non négligeable dans l'hébergement, tandis que ce sous-secteur n'est pas aussi problématique chez les jeunes.

3.2.6 Nombre et pourcentage de lésions pour l'Hébergement et services de restauration selon le SCIAN à 4 positions et le groupe d'âge, 2019

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Restaurants à service complet et établissements de restauration à service restreint	1 032	87,0%	1 795	58,4%
Hébergement des voyageurs	90	7,6%	820	26,7%
Autres ¹	64	5,4%	460	15,0%
Total	1 186	100%	3 075	100%

¹ Regroupe 3 sous-secteurs de l'hébergement et de la restauration ayant tous moins de 5 % de lésions chez les 24 ans et moins.

Dans le secteur de la construction, la répartition des lésions est relativement similaire entre les 24 ans ou moins et les 25 ans ou plus. C'est la construction résidentielle qui regroupe le plus grand nombre de lésions avec environ un tiers pour les deux groupes d'âge.

3.2.7 Nombre et pourcentage de lésions pour la Construction selon le SCIAN à 4 positions et le groupe d'âge, 2019

Sous-secteurs	24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Construction résidentielle	377	35,4%	2 302	32,1%
Entrepreneurs en installation d'équipements techniques	256	24,0%	1 691	23,6%
Entrepreneurs en travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment	238	22,3%	1 559	21,7%
Construction de routes, de rues et de ponts	94	8,8%	868	12,1%
Autres entrepreneurs spécialisés	57	5,3%	319	4,5%
Autres ¹	44	4,1%	429	6,0%
Total	1 066	100%	7 168	100%

¹ Regroupe 3 sous-secteurs de la construction ayant tous moins de 5 % de lésions chez les 24 ans et moins.

3.3 Lésions selon la profession chez les jeunes

Les professions pour lesquelles on retrouve le plus grand nombre de lésions chez les jeunes sont les travailleurs spécialisés dans les services (16,1 %) et les manutentionnaires (13,4 %).

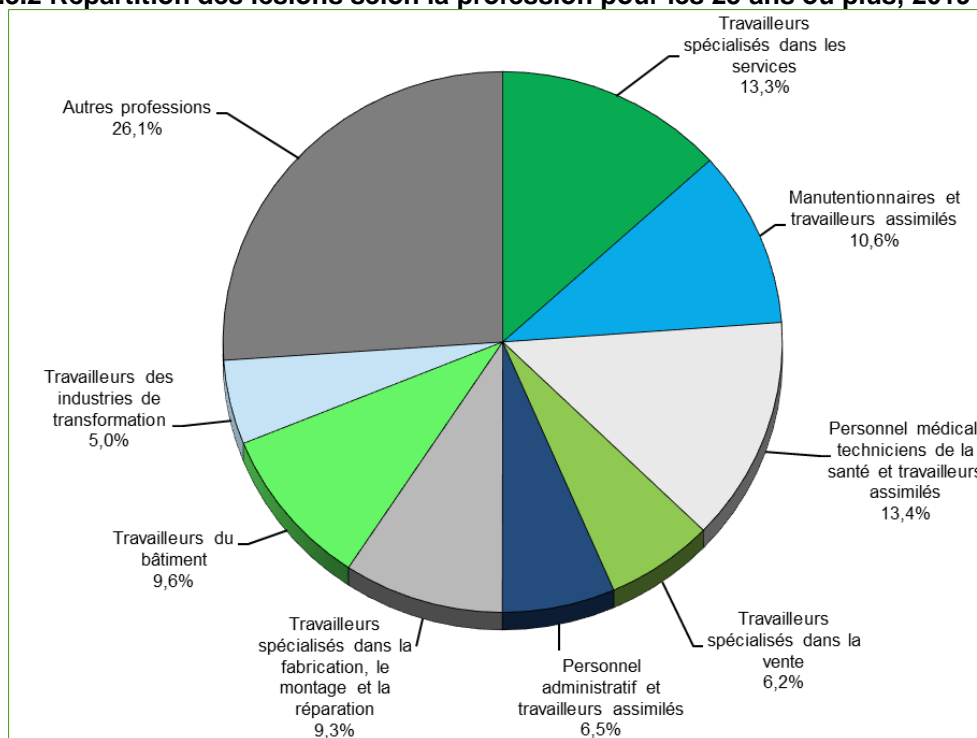
En 2019, les jeunes de 24 ans ou moins qui sont victimes de lésions ont des occupations variées. Les professions les plus fréquentes sont celles des travailleurs spécialisés dans les services (16,1 %) suivies des manutentionnaires (13,4 %) et des travailleurs assimilés (travailleurs dont la profession est semblable ou apparentée à celle de manutentionnaire) (10,8 %) et le personnel médical (10,8 %) qui regroupent 51,1 % des lésions pour lesquelles la profession du travailleur est connue. Chez les 25 ans ou plus, ces professions regroupent 43,5 % des lésions. Enfin, chez les 19 ans ou moins, on retrouve peu de lésions pour le personnel médical, c'est plutôt le personnel administratif qui présente une proportion importante avec 12,0% de leurs lésions.

3.3.1 Nombre de lésions selon la profession et le groupe d'âge, 2019

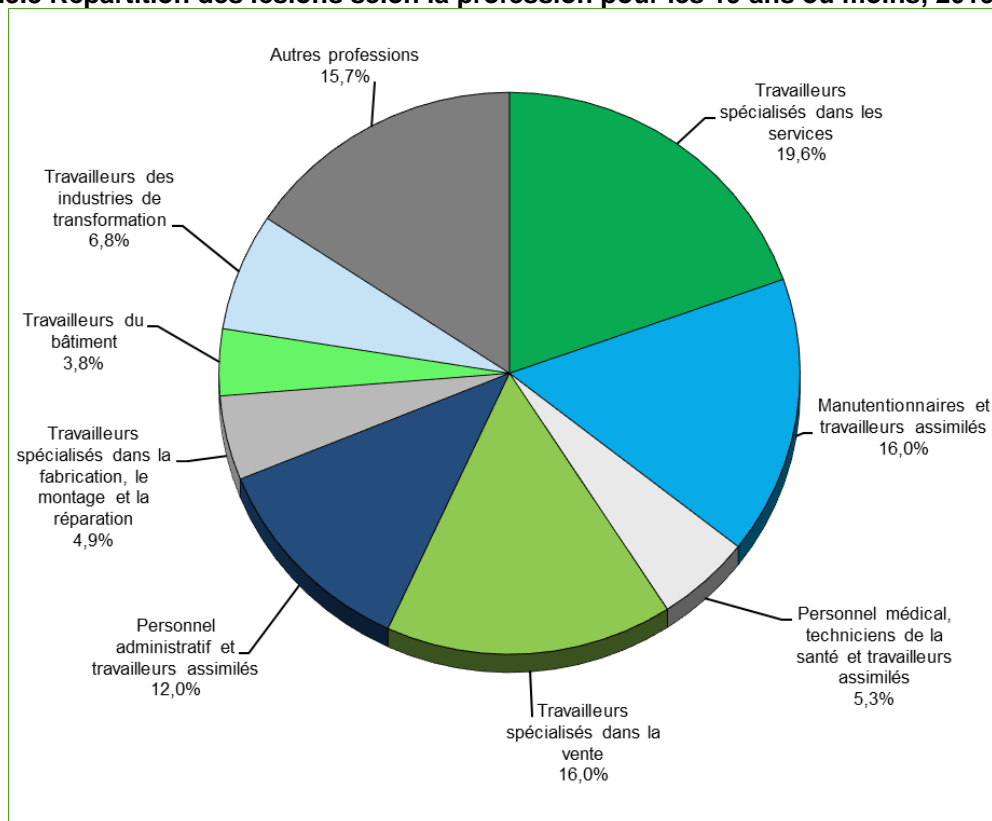
Catégorie du dossier et sexe	Groupe d'âge									
	19 ans ou moins		20 à 24 ans		24 ans ou moins		25 ans ou plus		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Travailleurs spécialisés dans les services ¹	516	19,6%	1 065	14,8%	1 581	16,1%	10 453	13,3%	12 034	13,6%
Manutentionnaires et travailleurs assimilés	422	16,0%	901	12,5%	1 323	13,4%	8 315	10,6%	9 638	10,9%
Travailleurs spécialisés dans la vente	422	16,0%	644	8,9%	1 066	10,8%	4 907	6,2%	5 973	6,7%
Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés	139	5,3%	922	12,8%	1 061	10,8%	10 561	13,4%	11 622	13,1%
Personnel administratif et travailleurs assimilés	316	12,0%	604	8,4%	920	9,3%	5 137	6,5%	6 057	6,8%
Travailleurs du bâtiment	101	3,8%	706	9,8%	807	8,2%	7 547	9,6%	8 354	9,4%
Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	128	4,9%	599	8,3%	727	7,4%	7 299	9,3%	8 026	9,1%
Travailleurs des industries de transformation	178	6,8%	404	5,6%	582	5,9%	3 966	5,0%	4 548	5,1%
Autres professions	414	15,7%	1 360	18,9%	1 774	18,0%	20 530	26,1%	22 304	25,2%
Total partiel	2 636	100%	7 205	100%	9 841	100%	78 715	100%	88 556	100%
Profession non codée	466		1 237		1 703		17 206		18 909	
Total	3 102		8 442		11 544		95 921		107 465	

¹ Inclut serveurs, chefs et cuisiniers, concierges, policiers, pompiers, coiffeurs, etc.

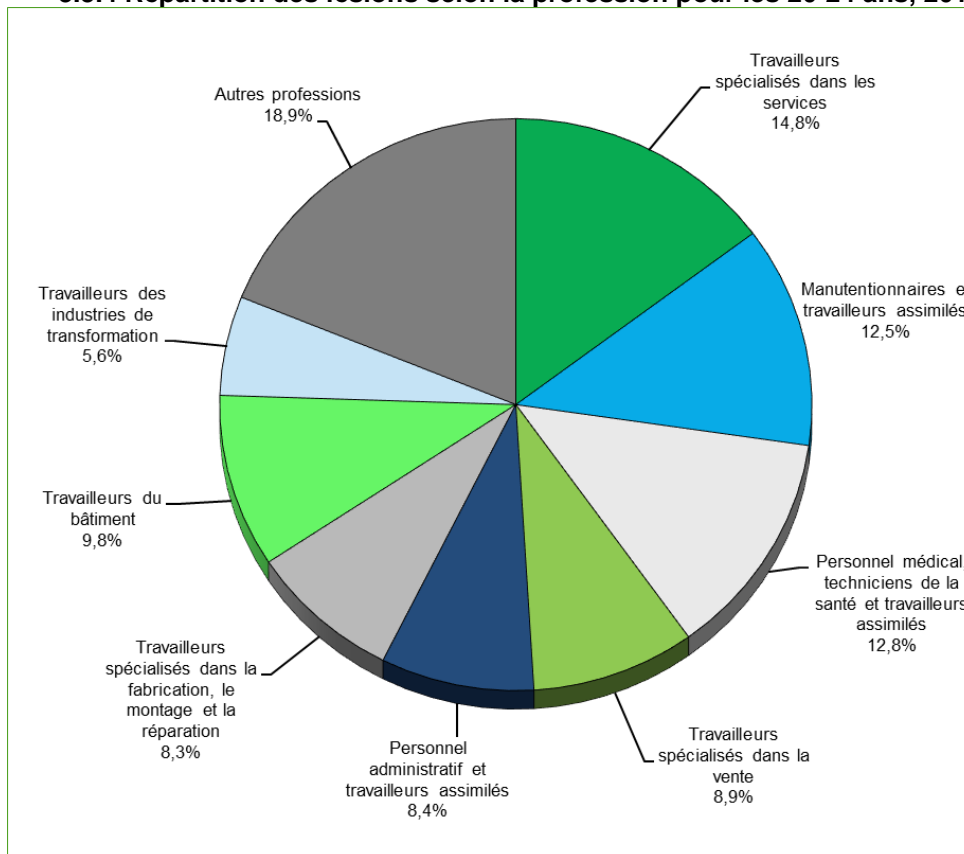
3.3.2 Répartition des lésions selon la profession pour les 25 ans ou plus, 2019



3.3.3 Répartition des lésions selon la profession pour les 19 ans ou moins, 2019



3.3.4 Répartition des lésions selon la profession pour les 20-24 ans, 2019



4 Caractéristiques des lésions – 2019

4.1 Natures, sièges et types des lésions chez les jeunes

Chez les jeunes :

- près de quatre lésions sur 10 sont causées par des contacts avec des objets ou de l'équipement ;
- près du tiers des lésions sont causées par des réactions du corps et par des efforts;
- les blessures au dos⁶ représentent près du quart des lésions;
- les amputations entraînent la plus longue durée d'indemnisation, soit 102 jours en moyenne.

Les jeunes travailleurs se blessent le plus souvent au dos, ce qui représente 23,4 % de leurs lésions. Les deux blessures qui suivent, en importance, sont une entorse, une foulure ou une déchirure aux membres inférieurs, et une coupure ou une lacération aux membres supérieurs avec respectivement 9,6 % et 7,0 % des lésions.

Après les blessures au dos, les plus fréquentes chez les deux groupes de jeunes, on retrouve davantage de coupures ou lacérations aux membres supérieurs pour les 19 ans ou moins (9,1 %), alors que chez les 20-24 ans, ce sont les entorses, foulures et déchirures aux membres inférieurs qui se distinguent davantage (9,7 %).

Dans leur ensemble, les troubles musculosquelettiques⁷ cumulent 2 981 lésions (25,8 %) chez les 24 ans ou moins et 25 757 lésions (26,9 %) chez les 25 ans ou plus.

4.1.1 Fréquence des lésions selon la nature, le siège et l'âge, 2019

Nature et siège de la lésion	19 ans ou moins		20-24 ans		24 ans ou moins		25 ans ou plus	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Blessure au dos	599	19,3%	2 100	24,9%	2 699	23,4%	22 426	23,4%
Entorse, foulure, déchirure aux membres inférieurs	282	9,1%	822	9,7%	1 104	9,6%	7 560	7,9%
Coupure, lacération aux membres supérieurs	283	9,1%	528	6,3%	811	7,0%	3 127	3,3%
Entorse, foulure, déchirure aux membres supérieurs	125	4,0%	330	3,9%	455	3,9%	3 112	3,2%
Ecchymose, contusion aux membres inférieurs	156	5,0%	286	3,4%	442	3,8%	2 249	2,3%
Ecchymose, contusion aux membres supérieurs	134	4,3%	289	3,4%	423	3,7%	2 106	2,2%
Autres	1 523	49,1%	4 087	48,4%	5 610	48,6%	55 341	57,7%
Total	3 102	100,0%	8 442	100,0%	11 544	100,0%	95 921	100,0%
Troubles musculosquelettiques	689	22,2%	2 292	27,1%	2 981	25,8%	25 757	26,9%

Les 55 maladies professionnelles représentent 0,5 % des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins en 2019 (voir tableau 3.1.3). Cependant, elles représentent 13,3 % des lésions chez les travailleurs de 25 ans ou plus. Les hommes subissent 60,0 % des maladies chez les jeunes travailleurs. Les troubles musculosquelettiques ont engendré 45,5 % des maladies professionnelles chez les 24 ans ou moins, alors que chez les 25 ans ou plus, ce sont les surdités, pertes ou déficiences auditives qui sont les plus importantes avec 68,5 % des maladies.

En moyenne, les jeunes travailleurs reçoivent des indemnités pendant 35 jours pour une lésion dont le dossier a été ouvert en 2019 et accepté avant le 1^{er} mars 2020, soit un nombre inférieur à la moyenne de jours indemnisés pour les travailleurs de 25 ans ou plus, qui est de 47 jours. Cette moyenne est de 31 jours pour les travailleurs de 19 ans ou moins et de 37 jours pour les travailleurs âgés de 20 à 24 ans. Parmi les lésions les plus fréquentes, les blessures au dos, ainsi que les entorses, foulures, déchirures aux membres inférieurs ont les moyennes de jours indemnisés les plus longues, avec respectivement 39 et 35 jours. Les trois autres types de lésions parmi les plus fréquentes ont des moyennes inférieures.

6. Les lésions considérées ici sont les affections vertébrales telles que : entorse, hernie discale, fracture, ligamentite, lombalgie. Elles excluent les blessures superficielles telles que les plaies et les brûlures.

7. Les troubles musculosquelettiques regroupent de nombreuses pathologies des tissus mous (muscles, tendons, nerfs, ...).

Le classement de ces types de lésions selon les débours est le même que celui de la moyenne des jours indemnisés. Le montant moyen des débours de 4 073 \$ pour les blessures au dos est supérieur à la moyenne de 3 736 \$ par lésion pour l'ensemble des travailleurs de 24 ans ou moins. Le montant moyen des débours pour les entorses, foulures, déchirures aux membres inférieurs est moindre que la moyenne avec 3 472 \$ par lésion pour les travailleurs de 24 ans ou moins. Les trois autres types de lésions ont aussi des moyennes de débours moindres que la moyenne de l'ensemble.

4.1.2 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours indemnisés, débours moyens) selon le type de lésion et le groupe d'âge, 2019

Type de lésion	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			24 ans ou moins			25 ans ou plus		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Blessure au dos	599	35	3 098	2 100	40	4 351	2 699	39	4 073	22 426	54	6 714
Entorse, foulure, déchirure aux membres inférieurs	282	34	2 729	822	35	3 727	1 104	35	3 472	7 560	49	6 240
Coupure, lacération aux membres supérieurs	283	19	1 538	528	22	2 480	811	21	2 151	3 127	26	3 381
Ecchymose, contusion aux membres supérieurs	134	17	1 456	289	17	1 721	423	17	1 637	2 106	27	3 258
Ecchymose, contusion aux membres inférieurs	156	21	1 651	286	24	2 205	442	23	2 009	2 249	33	3 870
Ensemble des lésions	3 102	31	2 817	8 442	37	4 074	11 544	35	3 736	95 921	47	6 664

En 2019, les 47 lésions ayant des amputations comme conséquence sont celles dont la moyenne de jours indemnisés est la plus élevée, soit 85 jours, suivies des fractures, avec 59 jours. Les blessures au dos se classent en troisième place, avec une moyenne de 39 jours indemnisés. Ces trois types de lésions les plus graves rassemblent 29,8 % de l'ensemble des lésions chez les travailleurs de 24 ans ou moins; les jeunes hommes en sont victimes dans une proportion de 62,8 %.

4.1.3 Répartition des lésions dont la durée moyenne d'indemnisation est la plus élevée (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon la nature de la lésion et le sexe chez les jeunes de 24 ans ou moins, 2019

Nature de la lésion	Sexe								
	Homme			Femme			Total		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Amputation	40	81	12 335	7	107	12 953	47	85	12 427
Blessure au dos	1 571	35	3 720	1 128	44	4 563	2 699	39	4 073
Fracture	549	62	7 514	144	45	3 818	693	59	6 746
Ensemble des lésions	7 283	34	3 774	4 261	38	3 672	11 544	35	3 736

Les travailleurs de 24 ans ou moins sont blessés dans une proportion de 35,3 % (4 073 lésions) par des contacts avec des objets ou de l'équipement. Les lésions causées par une réaction du corps et par des efforts représentent 32,9 % des lésions (3 794) des jeunes travailleurs. Les trois autres genres d'accident ou d'exposition les plus importants, présentés dans le tableau, comptent respectivement pour 13,1 %, 6,2 % et 3,7 % des lésions chez les travailleurs âgés de 24 ans ou moins.

Parmi les lésions les plus fréquentes, trois types d'accidents entraînent une moyenne de jours indemnisés plus élevée que celle de 35 jours pour l'ensemble des lésions. Ce sont les voies de fait et actes violents, avec une moyenne de 54 jours indemnisés, les chutes, avec 44 jours et les réactions du corps et efforts, avec 39 jours.

Le classement des lésions en fonction du montant de débours moyen est semblable à la moyenne de jours indemnisés: les voies de fait et actes violents dominant, avec des débours moyens de 4 996 \$. Les chutes se classent en deuxième position, avec 4 475 \$ et les réactions du corps et les efforts suivent, à 4 044 \$.

4.1.4 Répartition des lésions les plus fréquentes (nombre, moyenne de jours, débours moyens) selon le genre d'accident ou d'exposition et le groupe d'âge, 2019

Genre d'accident ou d'exposition	Groupe d'âge											
	19 ans ou moins			20 à 24 ans			24 ans ou moins			25 ans ou plus		
	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)	N ^{bre} lésions	N ^{bre} moyen jours indemn.	Débours moyen (\$)
Contacts avec des objets ou de l'équipement	1 280	25	2 439	2 793	30	3 347	4 073	28	3 062	19 999	38	4 925
Réaction du corps et efforts	886	35	3 066	2 908	40	4 342	3 794	39	4 044	32 741	54	6 808
Chutes	390	45	3 755	1 121	44	4 726	1 511	44	4 475	16 414	66	8 420
Exposition à des substances ou des environnements nocifs	217	15	1 402	499	17	2 226	716	16	1 976	12 175	10	6 127
Voies de fait et actes violents	73	32	2 265	353	58	5 561	426	54	4 996	2 996	83	9 316
Ensemble des lésions	3 102	31	2 817	8 442	37	4 074	11 544	35	3 736	95 921	47	6 664

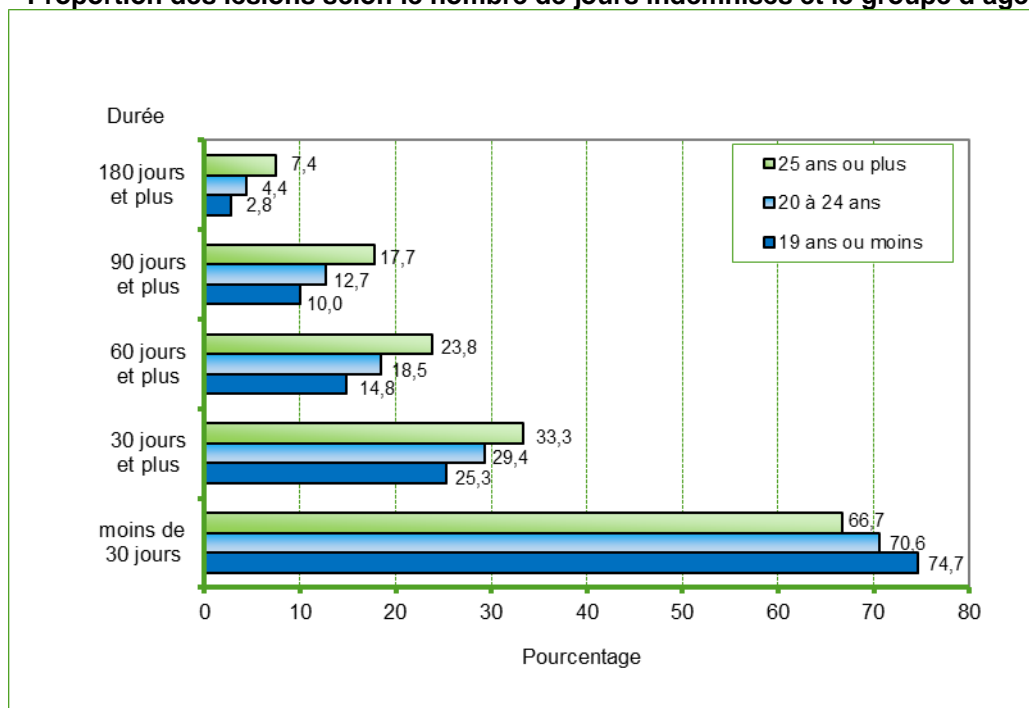
4.2 Proportion des lésions selon les jours indemnisés et lésions avec atteinte permanente

Chez les jeunes travailleurs, les lésions indemnisées qui atteignent un minimum de 30 jours d'indemnisation sont proportionnellement moins nombreuses que chez les travailleurs de 25 ans ou plus.

Pour la période des années 2011 à 2017, 6,9 % des lésions des jeunes travailleurs entraînent une atteinte permanente.

Le graphique ci-dessous montre que les jeunes travailleurs ont une plus faible proportion de lésions indemnisées 30 jours et plus que les travailleurs de 25 ans ou plus. Aussi, le rapport des proportions des deux groupes, soit les 24 ans ou moins comparés aux 25 ans ou plus, diminue au fur et à mesure que le nombre de jours indemnisés augmente.

4.2.1 Proportion des lésions selon le nombre de jours indemnisés et le groupe d'âge, 2019



Il y a 5,8 % des lésions de 2019 des 24 ans ou moins pour lesquelles la CNESST verse toujours des indemnités de remplacement du revenu (IRR) à la date de maturité des données, soit au 29 février 2020, alors qu'il y en a 11,1 % chez les 25 ans ou plus. Chez les plus jeunes, soit les 19 ans ou moins, c'est 4,4 % des lésions de 2019 qui reçoivent toujours de l'IRR alors que pour les 20 à 24 ans, la part est de 6,3 %.

Pour la période des années 2011 à 2017 (lecture de chacune des années au 29 février 2020), le nombre de dossiers des jeunes travailleurs pour lesquels une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP) a été reconnue s'est élevé en moyenne à un peu plus de 750 annuellement, soit 6,9 % des dossiers des jeunes travailleurs. Cette proportion est deux fois et demie moindre que la part de 18,6 % chez les 25 ans ou plus. Le taux d'APIPP pour cette même période est en moyenne de 7,7 % chez les travailleurs de 24 ans ou moins, en comparaison avec 10,1 % chez les travailleurs âgés de 25 ans ou plus. Les jeunes hommes représentent 77,5 % des dossiers d'APIPP reconnue chez les jeunes.

4.2.2 Nombre de dossiers avec APIPP selon l'année de la lésion et le groupe d'âge, 2011 – 2017

Année de la lésion	Groupe d'âge					
	24 ans ou moins		25 ans ou plus		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
2011	812	7,0	13 351	16,8	14 163	15,6
2012	818	7,1	13 285	17,0	14 103	15,7
2013	761	6,9	14 129	18,3	14 890	16,8
2014	733	6,9	14 449	18,7	15 182	17,2
2015	765	7,3	14 598	18,9	15 363	17,5
2016	726	7,1	16 315	20,3	17 041	18,8
2017	688	6,4	17 259	20,2	17 947	18,7
2011-2017	5 303	6,9	103 386	18,6	108 689	17,2

4.3 Mois de survenance des lésions

Les jeunes se blessent plus fréquemment en juillet et en août.

Les jeunes travaillent tout au long de l'année, mais en plus forte proportion l'été, alors que les emplois qu'ils occupent passent de 550 800 en moyenne pendant l'année scolaire à 650 100 en juillet.

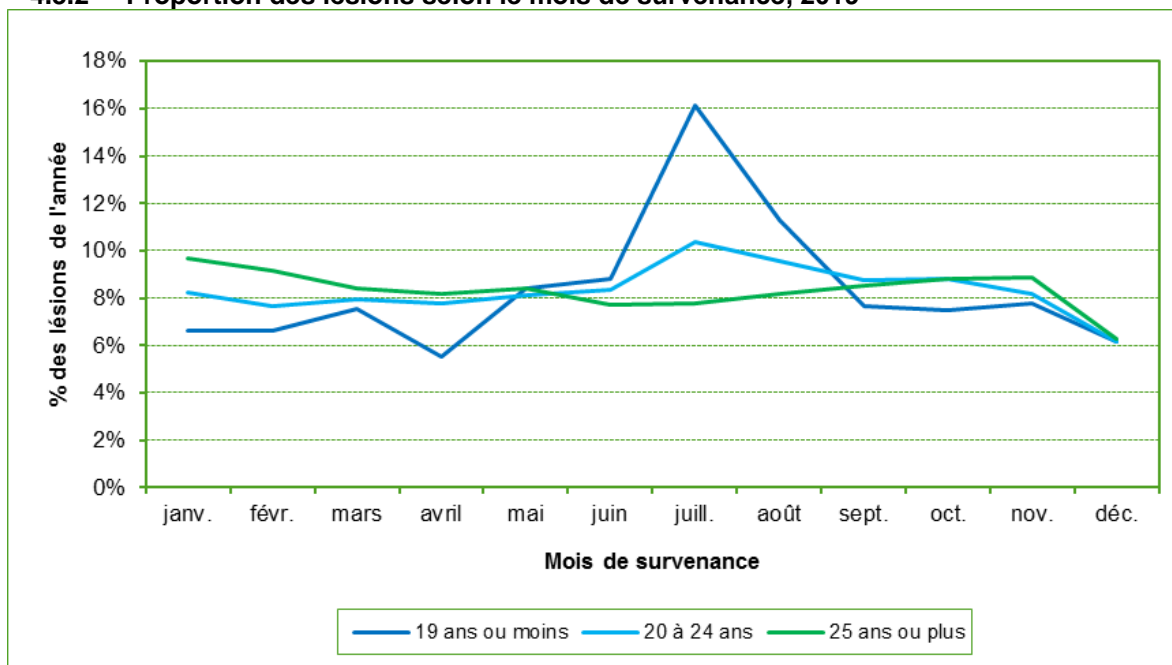
Au total pour l'année 2019, il y a près de trois fois moins de lésions chez les jeunes de 19 ans ou moins que chez ceux de 20 à 24 ans, soit 3 102 lésions, en comparaison avec 8 442. Chez les jeunes de 19 ans ou moins, c'est au mois de juillet que le nombre de lésions est le plus élevé, avec 500. Chez les 20 à 24 ans, c'est également au mois de juillet (878) que le nombre de lésions est le plus élevé, suivi du mois d'août (809).

4.3.1 Nombre de lésions par mois de survenance selon le groupe d'âge, 2019

Groupe d'âge	Mois de survenance de la lésion												Total
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
19 ans ou moins	206	205	234	171	261	273	500	350	237	232	242	191	3 102
20 à 24 ans	693	649	672	655	686	706	878	809	738	744	690	522	8 442
24 ans ou moins	899	854	906	826	947	979	1 378	1 159	975	976	932	713	11 544
25 ans et plus	9 276	8 769	8 069	7 857	8 074	7 388	7 484	7 830	8 183	8 437	8 526	6 028	95 921
Total	10 175	9 623	8 975	8 683	9 021	8 367	8 862	8 989	9 158	9 413	9 458	6 741	107 465

La répartition des lésions selon le mois de survenance illustre le fait que les 19 ans ou moins subissent une plus grande proportion de leurs blessures au cours des mois de juillet et d'août, alors que c'est le cas aussi chez les 20 à 24 ans, mais dans une moindre mesure. Par ailleurs, cette période correspond à de plus faibles proportions de lésions chez les 25 ans ou plus.

4.3.2 Proportion des lésions selon le mois de survenance, 2019



Les différences observées dans la répartition des lésions par mois selon les groupes d'âge sont tributaires de la fluctuation des emplois occupés au cours de l'année. Au plus fort de 2019, en juillet, 650 100 emplois sont occupés par des jeunes de 24 ans ou moins, dont près des deux tiers (415 300, soit 63,9 %) sont à

temps plein. Au cours des mois d'étude, soit de janvier à avril et de septembre à décembre, il y a en moyenne plus de 550 700 emplois occupés par des jeunes et 38,7 % de ces emplois sont à temps plein.

4.3.3 Catégorie d'emploi par mois et groupe d'âge, 2019

Mois	Emploi temps plein				Emploi temps partiel			
	19 ans ou moins	20 à 24 ans	25 ans ou plus	% jeunes	19 ans ou moins	20 à 24 ans	25 ans ou plus	% jeunes
	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	%	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	N ^{bre} (x 1 000)	%
Janvier	30,0	183,7	3 173,4	6,3%	168,1	144,1	522,2	37,4%
Février	26,1	177,4	3 185,2	6,0%	173,0	149,1	528,2	37,9%
Mars	26,5	176,0	3 172,6	6,0%	168,1	164,8	523,4	38,9%
Avril	26,6	173,2	3 236,8	5,8%	167,4	170,9	514,7	39,7%
Mai	36,5	219,2	3 284,7	7,2%	161,0	156,2	508,8	38,4%
Juin	74,5	252,2	3 304,0	9,0%	146,4	134,1	508,9	35,5%
Juillet	134,3	281,0	3 314,4	11,1%	128,1	106,7	458,5	33,9%
Août	109,0	282,4	3 325,3	10,5%	131,5	107,1	457,3	34,3%
Septembre	34,0	199,1	3 339,0	6,5%	174,7	166,9	494,2	40,9%
Octobre	30,6	195,2	3 295,2	6,4%	179,3	172,8	524,9	40,1%
Novembre	29,3	189,1	3 260,1	6,3%	170,9	176,8	504,6	40,8%
Décembre	26,6	179,8	3 261,7	6,0%	177,7	177,8	514,9	40,8%
Moy. Mois d'étude	28,7	184,2	3 240,5	6,2%	172,4	165,4	515,9	39,6%
Moy. Mois d'été	88,0	253,7	3 320,7	9,3%	145,2	128,7	479,7	36,3%

L'examen des lésions de 90 jours et plus d'indemnisation pour les années 2016 à 2018 démontre que les lésions plus lourdes surviennent à toutes les périodes de l'année, et ce, pour tous les groupes d'âge. Cependant, leur fréquence est un peu plus élevée au cours des mois d'automne (septembre à décembre), ainsi qu'au cours des mois d'été (juin à août) chez les jeunes et au cours des mois d'automne chez les 25 ans ou plus.

4.3.4 Moyenne mensuelle du nombre de lésions de 90 jours et plus d'indemnisation par période de l'année selon le groupe d'âge, 2016 – 2018

Groupe d'âge	Période		
	Janvier à mai	Juin à août	Septembre à décembre
19 ans ou moins	47	83	69
20 à 24 ans	213	310	274
24 ans ou moins	259	393	343
25 ans et plus	3 856	3 849	4 320
Total	4 115	4 242	4 663

Note : Les données de chacune des années sont lues au 31 décembre de l'année suivante.

5 Décès – 2019

5.1 Évolution historique du nombre de décès chez les jeunes

Au cours des dix dernières années, en moyenne, plus de 5 jeunes décèdent chaque année en raison du travail.

Au cours des dix dernières années, la proportion de décès chez les jeunes de 24 ans ou moins représente de 0 % à 11,8 % de l'ensemble des décès par accident. Dans ce groupe d'âge, tous les décès de la période sont causés par des accidents du travail.

5.1.1 Nombre de décès selon la catégorie du dossier et l'âge au décès, 2010 – 2019

Catégorie du dossier et âge au décès		Année de la lésion									
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Accident du travail	19 ans ou moins	1	1	1	2	3	0	1	0	1	3
	20 à 24 ans	3	7	6	4	3	0	5	4	6	3
	25 ans et plus	90	60	68	57	51	69	74	58	55	51
	Total	94	68	75	63	57	69	80	62	62	57
Maladie professionnelle	19 ans ou moins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	25 ans et plus	119	136	136	121	107	127	137	168	164	133
	Total	119	136	136	121	107	127	137	168	164	133
Total	19 ans ou moins	1	1	1	2	3	0	1	0	1	3
	20 à 24 ans	3	7	6	4	3	0	5	4	6	3
	25 ans et plus	209	196	204	178	158	196	211	226	219	184
	Total	213	204	211	184	164	196	217	230	226	190

Le nombre de décès par accident du travail est variable entre 2010 et 2019, mais il atteint son plus bas niveau, considérant l'ensemble des travailleurs, en 2014 et 2019. Le nombre élevé de décès par accident en 2010 s'explique principalement par les accidents de transport (44), notamment le transport aérien (14 décès en 2010), et par les décès liés au tremblement de terre en Haïti (6 décès).

En 2019, 57 décès par accident du travail ont été acceptés pour l'ensemble des travailleurs accidentés, soit une diminution de 5 décès par rapport à 2018, une variation de 8,1 %. Parmi les décès de 2019, 6 des victimes étaient âgées de 24 ans ou moins. Trois de ces travailleurs étaient âgés de moins de 20 ans, les trois autres avaient de 20 à 24 ans au moment de leur décès. Les six victimes étaient des hommes. Ces six décès cumulent 10,5 % des décès par accident pour l'année 2019, alors que les 24 ans ou moins représentaient 11,0 % des heures travaillées de l'année⁸.

8. Source des données de l'emploi : Institut de la statistique du Québec.

5.2 Secteurs des emplois et des décès chez les jeunes

En 2019, les décès reconnus chez les jeunes travailleurs se répartissent parmi trois secteurs SCIAN, la construction (3), la fabrication (2) et le commerce (1).

Chez les 25 ans ou plus, ce sont les secteurs de la construction (52) et de la fabrication (50) qui ont le plus de décès; ils représentent 28,3 % et 27,2 % des décès. Les secteurs des administrations publiques, du transport et entreposage et du commerce arrivent aux rangs suivants quant au nombre de décès en 2019 avec respectivement 8,7 %, 8,7 % et 6,5 % des décès.

Chez les jeunes, le nombre de décès comparé au nombre d'emplois est élevé dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Chez les 25 ans ou plus, c'est le secteur de l'extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz, suivi de l'agriculture et de la construction.

5.2.1 Taux de décès, répartition des emplois et des décès par secteur SCIAN selon l'âge au décès, 2019

Secteurs	24 ans ou moins					25 ans ou plus				
	Emplois		Décès		Taux décès ¹	Emplois		Décès		Taux décès ¹
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
Construction	21 747	5,8%	3	50,0%	14	186 157	6,1%	52	28,3%	28
Fabrication	32 837	8,8%	2	33,3%	6	435 843	14,4%	50	27,2%	11
Commerce	102 465	27,4%	1	16,7%	1	407 000	13,4%	12	6,5%	3
Administrations publiques	12 189	3,3%	0	0,0%	0	230 962	7,6%	16	8,7%	7
Transport et entreposage	14 560	3,9%	0	0,0%	0	175 505	5,8%	16	8,7%	9
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz ²	2 745	0,7%	0	0,0%	0	23 888	0,8%	11	6,0%	46
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	16 471	4,4%	0	0,0%	0	104 008	3,4%	7	3,8%	7
Agriculture ²	4 828	1,3%	0	0,0%	0	19 155	0,6%	6	3,3%	31
Foresterie, exploitation forestières et activités de soutien à la foresterie ²	882	0,2%	0	0,0%	0	9 004	0,3%	2	1,1%	22
Soins de santé et assistance sociale	34 613	9,3%	0	0,0%	0	443 699	14,7%	2	1,1%	0
Hébergement et services de restauration	60 964	16,3%	0	0,0%	0	111 542	3,7%	1	0,5%	1
Autres secteurs	69 739	18,6%	0	0,0%	0	880 748	29,1%	9	4,9%	1
Total	374 040	100,0%	6	100,0%	2	3 027 511	100,0%	184	100,0%	6

¹ Le taux de décès est le nombre de décès dans le secteur divisé par le nombre d'emplois en ETC. Le résultat est multiplié par 100 000.

² Pour les secteurs Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz et Agriculture, les données sur l'emploi et les heures travaillées sont de faible précision pour les 24 ans ou moins.

5.3 Circonstances des décès

En 2019, les décès par accident chez les jeunes de 24 ans ou moins découlent principalement de contacts avec des objets ou de l'équipement (3) et de chutes (2).

En 2019, les genres d'accident ou d'exposition causant des décès par accident chez les jeunes sont les contacts avec des objets ou de l'équipement (3), les chutes (2) et les accidents de transport (1).

5.3.1 Causes et circonstances des décès par accident chez les jeunes¹, 2019

Genre d'accident	N ^{bre}	Détails des circonstances de la lésion ayant mené au décès
	1	Frappé par un objet, n.c.a.
Contacts avec objet ou équipement	1	Coincé par de l'équipement ou de la machinerie en marche
	1	Coincé par de l'équipement ou des objets, n. c. a.
Chute	1	Chute d'une échelle, d'un escabeau
	1	Chute d'une plate-forme, d'un échafaudage, etc.
Accidents de transport	1	Piéton heurté par un véhicule, un équipement mobile, dans un terrain de stationnement ou une zone non routière
Total	6	

¹ Il s'agit des travailleurs ayant 24 ans ou moins lors du décès.

Les professions exercées par ces travailleurs au moment de leur accident sont :

- manœuvres, manutentionnaires et travailleurs assimilés (2);
- monteurs-réparateurs de matériel de communication et appareils connexes (1);
- mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles (1);
- charpentiers en charpentes de bois et travailleurs assimilés (1);
- manœuvres et travailleurs assimilés de l'industrie du bois, à l'exclusion des pâtes et papier (1).

Parmi ces six décès, le nombre d'années d'expérience est un an ou moins pour quatre d'entre eux, entre 5 et 10 ans pour un et est inconnu dans le dernier cas.



Pour nous joindre
cnesst.gouv.qc.ca
1 844 838-0808